

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 MARS 2017 à 20h30

L'an deux mille dix-sept le 30 Mars 2017 à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 23 Mars 2017

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme DRIEF - M. FAGUET - Mme FERRE - M. DEFIS - Mme ROUSSEAU - M. COUTANCEAU - Mme PAOLINI - MM. DUBOIS - COMBES - RAMINI - HRITANE - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIÉ - SOULA - DUBRANA - MARY - BOREL - M. RIVIERE - Mme DUC - MM. DELMON - LOSIO - Mme LOURDE - M. HAC.

Absent au point n°1 : M. DELMON.

1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner son secrétaire de séance. Il est proposé au Conseil de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose d'élire Madame BARDET Chantal

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 26

Absent : (M. DELMON)

Exprimés : 26

Pour : 26

2 - Débat d'orientation budgétaire de la Commune

Rapporteur : M. OLIVA

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier du Débat d'Orientation Budgétaire Communal qui a été transmis, avec la convocation, à chaque conseiller municipal.

Il précise que le code général des collectivités territoriales oblige les conseils municipaux d'une commune de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Monsieur le Maire avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, présente les points forts de l'action de la collectivité dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière de la structure, puis les orientations qu'il propose dans le cadre du budget primitif 2017, les modalités d'équilibre financier, et les perspectives pour les années ultérieures.

Après le débat, un vote concernant l'information du Débat d'Orientation Budgétaire a été effectué.

Présents : 27

Exprimés : 27

Pour : 27

2- Débat d'Orientation Budgétaire du Camping « Le Plantauvel »

Rapporteur : Mme DRIEF

Monsieur le Maire précise qu'après le débat, un vote concernant l'information du Débat d'Orientation Budgétaire sera effectué.

L'année 2017 sera essentiellement consacrée aux dépenses de fonctionnement jusqu'au 30 avril 2017 (chapitre 11 - dépenses générales et chapitre 12 - personnel) et à la vente du camping pour un montant HT de 467 500 €.

Présents : 27

Exprimés : 27

Pour : 27

3 - Approbation du pacte fiscal et financier avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne

Rapporteur : M. OLIVA

La Communauté de Communes Cœur de Garonne a été créée au 1er janvier 2017, création issue de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Cazères, de la Communauté de Communes du Savès et de la Communauté de Communes Louge et Touch.

Les taux d'imposition de la nouvelle intercommunalité sont issus du calcul des taux moyens pondérés des EPCI fusionnant, corrigé du financement des compétences dans les taux d'imposition :

	Taxe d'habitation	Taxe foncier bâti	Taxe foncier non bâti
4C	10,70%	0,80%	8,45%
CCLT	11,73%	2,07%	14,00%
CC Savès	10,15%	1,40%	3,09%
Taux moyen pondérés	10,61%	1,19%	7,70%
Rappel : Taux de référence pour le nouvel EPCI	12,42%	3,87%	15,58%

Afin de garantir aux communes le même niveau de ressource financière pour l'avenir et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C VI du code général des impôts, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a élaboré un projet de pacte financier et fiscal dont le but est de neutraliser l'impact sur les contribuables, mais aussi sur les budgets communaux et le budget communautaire, de la mise en place de ces nouveaux taux.

Ainsi, les communes de chaque ancien EPCI ont des taux à reprendre qui sont les suivants :

	AC provisoires 2017*	AC Pacte fiscal*	AC 2017 avec pacte
CAZERES	1 434 630 €	-448 925 €	985 705 €

* Ces attributions de compensation ici prennent en compte les attributions de compensation au titre du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation.

	Taux 2016	Taux 2017	Variation
Taxe d'habitation	22,48%	16,39%	-6,09%
Taxe foncier bâti	21,53%	26,33%	4,80%
Taxe foncier non bâti	102,55%	129,84%	27,29%

Cette reprise de taux correspond à la neutralisation de l'impact de la mise en place des nouveaux taux intercommunaux, tant pour les budgets communaux et le budget communautaire, tout en assurant l'impact le plus faible possible sur les contribuables de chaque commune.

L'écart de produits fiscaux que les communes prélèvent sur leur territoire est compensé par des ajustements sur les attributions de compensation des communes membres à compter de 2017.

Dans ce cadre, la correction des attributions de compensation de la commune s'établit à -448 925 €, ce qui compte tenu des attributions de compensation provisoires notifiées avant le 15 février 2017, porterait le montant de l'attribution de compensation de la commune à 985 705 €.

Il est demandé au conseil municipal :

- de valider le nouveau montant d'attribution de compensation de la commune à compter de l'année 2017, soit 985 705 € ;
- d'approuver le pacte fiscal et financier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 27	Exprimés : 27	Pour : 27
---------------	---------------	-----------

4- Dénomination de rue

Rapporteur : Mme ROUSSEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un nom de rue pour le Centre Commercial Carrefour Market CAZERES, il s'agit de la rue située entre l'Avenue Pasteur et la rue Ernest Renan. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'appellation de ladite rue : « Rue des Maraîchers », selon annexe ci-jointe.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 27	Exprimés : 27	Pour : 27
---------------	---------------	-----------

5- Marché Réalisation de travaux d'urbanisation de la RD 36 e « Rue du Président Wilson » - Tranche 1

Rapporteur : M. DEFIS

Vu le Code des Marchés Publics ;
Vu la publicité en date du 19.01.2017 dans le BOAMP et le site Internet ;
Vu la délibération en date du 11.04.2016, concernant les délégations consenties au Maire pour solliciter des subventions,
Vu la réunion du Comité MAPA en date du 02.03.2017 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Comité MAPA en date du 02.03.2017 relatif aux travaux d'urbanisation de la RD 36 e « Rue du Président Wilson » - Tranche 1, l'analyse des offres a révélé que l'entreprise NAUDIN & FILS, sise ZI Chemin de Bel Air - BP 70 - 31220 CAZERES pour un montant total de 290 267.43 € HT soit 348 320.92 € TTC, est la mieux disante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De confier à l'Entreprise NAUDIN & FILS, sise ZI Chemin de Bel Air - BP 70 - 31220 CAZERES, la réalisation des travaux d'urbanisation de la RD 36 e « Rue du Président Wilson » - Tranche 1, pour un montant total de 290 267.43 € HT soit 348 320.92 € TTC.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal,

Présents : 27	Exprimés : 27	Pour : 27
---------------	---------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

First main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Second main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Third main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Fourth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Fifth main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Sixth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Seventh main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Eighth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Ninth main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Tenth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Eleventh main paragraph of text, appearing as a block of faint, illegible characters.

Twelfth main paragraph of text, continuing the faint, illegible content.

Final main paragraph of text at the bottom of the page, appearing as a block of faint, illegible characters.